

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITÉ – Travail – Progrès

Discours du Ministre de l'Intérieur et la Décentralisation

Débat de haut niveau :

**CORRELATIONS ENTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA
SECURITE ALIMENTAIRE, LA MIGRATION ET LES
DEPLACEMENTS**

113^{ème} Session Ordinaire du Conseil de l'OIM

Genève : Du 29 novembre au 02 décembre 2022

- **Monsieur le Président du Conseil de l'OIM**
- **Monsieur Antonio Vitorino, Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole, ce jour mercredi 30 novembre 2022, à l'occasion du segment de haut niveau sur les corrélations entre le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements.

La problématique du changement climatique et ses conséquences majeures sur les migrations, l'insécurité alimentaire et les déplacements internes des populations, constitue de plus en plus une réalité à l'ordre du jour des agendas politiques nationaux et internationaux.

Depuis 1990 déjà, le groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC) faisait le constat que l'impact le plus marqué de l'évolution du climat pourrait être ressenti au niveau des migrations humaines. Cette prévision est devenue aujourd'hui plus réelle que jamais au point où le changement climatique tend à devenir l'une des causes principales des migrations dans le monde.

Le Niger, pays sahélien, dont 80% de la population est investie dans l'agriculture et l'élevage, est particulièrement très vulnérable au changement climatique dans la mesure où ce dernier affecte directement ces secteurs ainsi que la pêche et l'exploitation des ressources ligneuses qui sont les principales sources de production et de maintien des populations dans leurs terroirs.

Le déficit alimentaire FODDER et fourrageur recurrent que le Niger enregistre chaque année en raison de l'irrégularité ou de la mauvaise répartition des pluies, dans le temps comme dans l'espace, et les cycles de

secheresse ou d'inondations qui les caracterisent, sont des situations directement imputables aux changements climatiques.

Du reste, le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Monsieur Mohamed BAZOUM, dans son récent discours à la COP 27 de novembre 2022 courant, décrivait les bouleversements résultant des changements climatiques au Niger, je cite : « A l'intérieur de l'Afrique, le Sahel est assurément la région présentant les plus grandes vulnérabilités et mérite à ce titre un traitement particulier au regard des défis combinés auxquels elle fait face. Il s'agit des défis sécuritaire, climatique, migratoire, sanitaire, alimentaire et démographique. ».

Dans le rapport sur l'état de l'environnement au Niger publié en 2020, les principaux phénomènes climatiques sont les inondations, la sécheresse, les tempêtes de sable les températures extrêmes et les vents violents qui agissent de façon drastique sur le rendement de la production. Les conséquences de ces perturbations climatiques se traduisent par un abandon des espaces affectés par ses occupants et une migration interne ou externe, vers les pays voisins ou au-delà.

Dans le même sens, le rendement des activités productives, notamment agricoles, s'affaiblit, hypothéquant ainsi les moyens de subsistance des populations, qui n'ont d'autre choix que de chercher ailleurs un lendemain meilleur.

Conscient de ces risques associés à ce changement climatique, le Niger s'est doté depuis 1998 d'un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) coordonné par un secrétariat exécutif. En 2006, un premier Programme d'Action Nationale pour l'Adaptation (PANA) qui a permis de répertorier l'ensemble des phénomènes climatiques extrêmes auxquels le Niger fait face du fait du changement climatique a été adopté. Dans la même lancée, le Niger a signé et ratifié la plupart des instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs à l'environnement et au changement climatique.

Ces différents instruments ont par la suite fait l'objet d'une prise en compte dans les documents nationaux de référence en matière de développement,

notamment le Plan de Développement Economique et Social (PDES), l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », la Politique Nationale de la Migration.

Cette dernière et son plan d'action quinquennal, constituent notre cadre de référence pour toute action dans le domaine de la migration en lien avec les 23 objectifs du Pacte mondial. Sa mise en œuvre effective nous permettra de répondre avec plus d'efficacité aux défis de déplacements des personnes et aux conséquences des changements climatiques sur ces phénomènes.

En conclusion, je tiens à saluer et remercier l'OIM pour la parfaite organisation de ce segment et lui exprime la gratitude du Gouvernement nigérien pour tous ses multiples appuis.

Je vous remercie de votre aimable attention.